Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260202-2026_1_12-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 27 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (17) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Ronan LE DELEZIR, Annick DANIEL, Michel ROULLE, Catherine CHANTELOT, André LE CHAPELAIN, Hubert DERACHE, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Jeanne DREANO.

Absents donnant pouvoir (2) : Yoann GREZEL avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Sandra LE BIHAN.

Absents excusés (3) : Solenn LE GLOAHEC, Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LOIZIC

Conseillers en exercice : 22	Présents : 17	Votants : 19

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-1-12 Morbihan énergies : contrat borne IRVE sur le Parking Saint Thuriau

Rapporteur Michel ROULLE

ANNEXE : Contrat portant autorisation d'occupation d'emplacement

Le développement de la mobilité électrique constitue un enjeu essentiel de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.
La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) confirme l'engagement national pour décarboner le secteur des transports. En

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260202-2026_1_12-DE

particulier, la France s'est engagée dans un verdissement du parc automobile, notamment par son électrification. Si des objectifs nationaux existent, c'est bien au niveau local qu'il est possible de définir précisément les besoins et d'y répondre. En particulier, la couverture du territoire en infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ouvertes au public reste un sujet fondamental pour permettre le déploiement de la mobilité électrique.

À l'échelon local, MORBIHAN ÉNERGIES exerce la compétence « Infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables » sur le territoire de la commune de Crac'h. À la suite d'échanges avec MORBIHAN ÉNERGIES sur les enjeux de la mobilité décarbonée, la commune envisage le remplacement de la borne de recharge située sur le parking Saint Thuriau.

Cet équipement sera déployé et exploité dans le cadre d'un contrat de partenariat conclu avec Morbihan Énergies, qui donnera l'autorisation d'occupation de l'emplacement et les conditions de financement et de gestion de l'installation.
Le contrat de partenariat prévoit notamment :

- la mise à disposition par la commune de l'emplacement nécessaire sur le domaine public,
- la prise en charge par MORBIHAN ÉNERGIES de la fourniture et de l'installation de la borne
- la participation financière de la commune est nulle.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de contrat de partenariat de la commune avec MORBIHAN ÉNERGIES pour le déploiement de la borne de recharge de véhicules électriques, Parking Saint Thuriau ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat ci-après annexé avec MORBIHAN ÉNERGIES ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la propriété des personnes publiques ;
Vu le projet de contrat de partenariat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le partenariat de la commune avec MORBIHAN ÉNERGIES portant autorisation d'occupation de l'emplacement pour y installer et entretenir une borne de recharge pour véhicules électriques et ses éventuels accessoires ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat ci-après annexé de partenariat avec MORBIHAN ÉNERGIES ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

19 pour, 0 abstention, 0 contre

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260202-2026_1_12-DE

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre LOIZIC